

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 09h00, tenue à 09h00, le jeudi 20 février 2020, dans la salle du conseil située au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Harry Gow, conseiller #1;
~~Madame Patricia Bégin, conseillère #2;~~
Monsieur Pierre Lauzon, conseiller #3;
Monsieur Bernard Archambault, conseiller #4;
Madame Ghislaine Massé, conseillère #5;
~~Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.~~

Formant le quorum, sous la présidence de madame la mairesse Chantal Denis.
(Code municipal du Québec - article 147)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à 9h00.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par la loi, aux membres du conseil (Code municipal du Québec - article 156).

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 2020-02-53

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 20 février 2020 à 19h30

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – immeuble situé au 668, rue du rivage – dépôt de demande
- 4- Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives – demande de subvention
- 5- Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - rénovation centre aquatique – ville de Saint-Hilaire – lettre d'appui
- 6- Projet de complexe sportif et récréatif – ville de Sorel Tracy – lettre d'appui
- 7- Participe action / défi ensemble – demande de subvention
- 8- Association canadienne des dermatologues – demande de subvention
- 9- Période de questions
- 10- Levée de la séance

3. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – IMMEUBLE SITUÉ AU 668, RUE DU RIVAGE – DÉPÔT DE DEMANDE

Résolution numéro 2020-02-054

CONSIDÉRANT le règlement 2016-11 (*RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES*);

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire de l'immeuble relié au matricule 2969-13-9460;

CONSIDÉRANT la conformité du dépôt de la demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Harry Gow, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser la demande pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques de l'immeuble relié au matricule 2969-13-9460 au montant de 27 134,10\$

4. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES – DEMANDE DE SUBVENTION

Résolution numéro 2020-02-055

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire déposer son projet de soccer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise la présentation du projet soccer au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité désigne madame Véronique Piché, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

5. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES - RÉNOVATION CENTRE AQUATIQUE – VILLE DE SAINT-HILAIRE – LETTRE D'APPUI

Résolution numéro 2020-02-056

CONSIDÉRANT le projet de rénovation du centre aquatique de la ville de Saint-Hilaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Massé, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'envoyer une lettre d'appui à la ville de Saint-Hilaire pour leur projet de rénovation de centre aquatique.

6. PROJET DE COMPLEXE SPORTIF ET RÉCRÉATIF – VILLE DE SOREL TRACY – LETTRE D'APPUI

Résolution numéro 2020-02-057

CONSIDÉRANT le projet de complexe sportif et récréatif de la ville de Sorel-Tracy.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité, d'envoyer une lettre d'appui à la ville de Sorel-Tracy pour leur projet de complexe sportif et récréatif.

7. PARTICIPEACTION / DÉFI ENSEMBLE – DEMANDE DE SUBVENTION

Résolution numéro 2020-02-058

CONSIDÉRANT le projet de la Municipalité en lien avec ParticipAction/défi ensemble pour se procurer de l'équipement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt de la demande de subvention ;

QUE la Municipalité désigne la direction générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

8. ASSOCIATION CANADIENNE DES DERMATOLOGUES – DEMANDE DE SUBVENTION

Résolution numéro 2020-02-059

CONSIDÉRANT le projet de la Municipalité en lien avec l'association canadienne des dermatologues pour se procurer un abri solaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Ghislaine Massé, et résolu, à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt de la demande de subvention ;

QUE la Municipalité désigne la direction générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

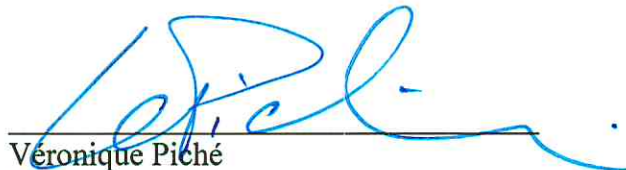
Résolution numéro 2020-02-060

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 10h06.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).



Chantal Denis, mairesse



Véronique Piché

Directrice générale et secrétaire-trésorière